

COP N°3 - 2019

Global Compact

Lettre d'engagement au Pacte Mondial

Bondoufle, le 08 juin 2020

Monsieur le Secrétaire Général,

SUPRATEC a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies en 2017. Cet engagement a été l'opportunité pour nous de formaliser notre démarche de manière plus visible.

Au cours de l'année 2019, nous avons poursuivi nos efforts autour de nos trois axes :

- 1 – Marché / Innovation
- 2 – Environnement et acceptabilité sociétale
- 3 – Cohésion sociale / RH

Nous avons également publié notre charte éthique et notre charte achats responsables.

Ces progrès sont dans la lignée d'une démarche éthique et RSE qui nous tient à cœur depuis toujours, et que nous construisons depuis de nombreuses années.

A travers cette Communication sur le Progrès, nous nous engageons à soutenir et promouvoir les 10 Principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Bien sincèrement.

Jean-Marie JESTIN
Président Directeur Général



COP n° 3 - 2019 - SUPRATEC

BILAN D'ACTIVITE 2019

En 2019, SUPRATEC a réalisé un chiffre d'affaires de 53 millions d'euros.

L'année 2019 a-t-elle été à la hauteur des aspirations exprimées en début d'année ?

Le bilan est bien contrasté.

- ✓ SUPRATEC a mérité son label d'entreprise participative en distribuant participation et intéressement au titre de 2018
- ✓ Nous avons maintenu notre démarche RSE alors même que nos résultats économiques n'étaient pas à la hauteur des prévisions.
- ✓ L'activité elle aussi a été contrastée. Le négoce est resté largement bénéficiaire avec une mention spéciale pour SUPRAERO qui retrouve son très bon niveau de croissance de long terme. SYNEO fait à nouveau une excellente année avec de beaux projets pour 2020. ENOMAX est en transition avec une organisation à mettre en place sur 2020.
- ✓ Alors même que 2019 est une année où notre capacité d'innovation a été reconnue (prix pour eroll et ergoform), l'ingénierie a beaucoup souffert d'un déficit de commandes qui a conduit à des périodes de sous-charge et à une érosion des marges. De lourds investissements sur l'avenir ont toutefois été consentis ; il s'agissait de renforcer notre offre efactory pour préserver notre compétitivité sur ce secteur. Beaucoup de nos clients ont reporté leur projet.

Nous sommes au final dans une situation sous contrainte qui nous impose rigueur et discipline pour cette nouvelle année.

Nous devons par contre être efficaces dans la mise en œuvre des décisions qui dépendent de nous.

PRINCIPE N°1 :

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

En 2019, Supratec a respecté le principe n°1 de Global Compact relatif aux droits de l'Homme.

La charte RSE Supratec fait explicitement référence aux droits de l'homme.

Par ailleurs, Supratec a diffusé sa charte d'achats responsable auprès de ses 64 principaux fournisseurs et 39 d'entre eux ont répondu favorablement.

Le premier principe de cette charte d'achats responsable est consacré à la promotion et au respect des droits humains. En signant cette charte, les fournisseurs et sous-traitants de Supratec s'engagent à promouvoir et respecter les droits humains.

PRINCIPE N°2 :

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complice de violation des droits de l'Homme.

En 2019, Supratec ne s'est rendu complice d'aucune violation des droits de l'Homme.

PRINCIPE N°3 :

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

En 2019, Supratec a respecté la liberté d'association de ses salariés dans l'ensemble de ses filiales en France conformément à la législation française. Dans sa filiale en Tunisie, Supratec a respecté les obligations sociales et règlementaires tunisiennes.

En 2019, des réunions mensuelles ont été réalisées par la direction avec les Institutions Représentatives du Personnel afin de communiquer sur l'entreprise.

En 2019, Supratec a réédité son enquête de satisfaction (baromètre interne) avec un taux de participation de 81% qui reprend des thèmes comme l'infrastructure, l'environnement de travail, le management, la communication, la rémunération, l'ambiance et la motivation.

En 2019, Supratec s'est engagé au travers de la mise en place de sa stratégie RSE à améliorer le bien-être au travail en proposant :

- Des séances d'ostéopathie sur le lieu de travail des salariés ont été poursuivies,

PRINCIPE N°4 :

Les entreprises sont invitées à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

En 2019, Supratec n'a recouru à aucune forme de travail forcé ou obligatoire dans l'ensemble de ses filiales. Par ailleurs, la charte d'achats responsable diffusée aux fournisseurs et sous-traitants de Supratec engage ceux-ci à appliquer les réglementations nationales et internationales en vigueur dont le non recours au travail forcé et obligatoire.

PRINCIPE N°5 :

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

En 2019, Supratec n'a recouru à aucune forme de travail effectué par des enfants dans l'ensemble de ses filiales. Par ailleurs, la charte d'achats responsable diffusée aux fournisseurs et sous-traitants de Supratec engage ceux-ci à appliquer les réglementations nationales et internationales en vigueur dont le non-recours au travail des enfants.

PRINCIPE N°6 :

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Supratec n'a pratiqué aucune discrimination en matière d'emploi et de profession.

En 2019, dans sa stratégie RSE, Supratec s'est engagé à « favoriser l'égalité des chances et l'insertion dans l'emploi ».

En 2019, Supratec a :

- Agi pour l'égalité Homme/Femme en visant la parité dans les métiers et au sein du management. La proportion de femmes dans les effectifs totaux est de 30%. Par ailleurs, nous comptons 2 femmes pour 2 hommes au sein du directoire Supratec.
- Assuré l'adaptation des postes de travail pour les travailleurs handicapés ainsi que l'égalité des chances dans leur déroulement de carrière. Le taux de travailleurs handicapés au sein de Supratec s'est établi à 7%.

PRINCIPE N°7 :

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

En 2019 Supratec a intégré la dimension environnementale dans tous ses métiers et garanti l'acceptabilité sociale de ses activités dans tous les territoires où il est présent.

La stratégie RSE de Supratec se centre sur la réduction de son empreinte carbone et sa contribution à la protection de l'environnement, aux économies de ressources et à la sécurité des personnes.

La stratégie de Supratec en matière d'environnement se fonde sur 3 principes d'actions :

- Contribuer à la préservation de l'environnement et maîtriser les consommations de ressources,
- Garantir la sécurité des installations et des produits, réduire les émissions dans l'air, les sols et l'eau,
- Assurer une écoute et un dialogue structuré avec chaque partie prenante : Client, fournisseur, acteurs des territoires.

Ces principes d'actions sont déclinés dans la charte de Responsabilité Sociale d'Entreprise de Supratec.

PRINCIPE N°8 :

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Supratec s'est engagé à réduire ses consommations d'énergie au moins 30% d'ici 2020.

La gestion des déchets dangereux est suivie via un logiciel dédié. Le volume de déchets dangereux a été de 11 tonnes en 2019 pour 7,3 tonnes en 2018. Cette augmentation vient du fait que nous avons vider nos débourbeurs qui ont été collectés et traités par un centre de traitement agréé.

Le volume des déchets non dangereux a représenté 52,6 tonnes en 2019. A périmètre équivalent la quantité de déchets a diminué de 27 % par rapport à 2016.

Supratec s'est engagé à réduire sa consommation de papier pour arriver au zéro papier en 2020.

L'effort du comportement éco-responsable lors des impressions continu (Imprimer si cela est nécessaire, en recto/verso et optimiser la disposition des impressions). Supratec a fin 2019 à réduit ainsi de 41% sa consommation de papier.

Afin de sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques, Supratec s'est engagé à appliquer rigoureusement le règlement européen REACH (N° 1907/2006). Il a relancé régulièrement ses fournisseurs pour qu'ils répondent au questionnaire de Supratec. 57 % des fournisseurs ont répondu pour un objectif de 60% à fin 2019.

PRINCIPE N°9 :

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

En 2019, SUPRATEC continue de développer son offre eFactory, bibliothèque d'expertises technologiques pour l'automatisation des process de production des usines 4.0.

Au-delà d'une amélioration des performances industrielles, notre offre intègre les dimensions RSE : efficacité énergétique et environnementale ainsi que l'ergonomie et la sécurité au travail.

PRINCIPE N°10 :

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds.

En 2019, afin d'agir contre la corruption sous toutes ses formes, Supratec a déployé sa stratégie RSE dont le principe d'action n° 3 est d'ancrer l'éthique dans la relation commerciale.

Il a, par ailleurs, déployé :

- une charte d'achats responsable par laquelle les fournisseurs et sous-traitants s'engagent à se conformer aux lois, directives et réglementations anti-corruption en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités.
- une charte d'éthique professionnelle de code de conduite, communiquée à l'ensemble des collaborateurs et managers de Supratec. Son objectif est de permettre à chacun de développer son activité dans le respect des législations en vigueur et des valeurs éthiques de Supratec.

CONCLUSION

Au regard du contexte, des évolutions stratégiques et des enjeux de ses marchés, SUPRATEC a pour ambition une croissance responsable qui s'appuie sur ses atouts et ses métiers. Elle est une force pour ses clients, dans la mesure où Supratec s'engage à respecter un niveau élevé d'exigences environnementales, sociales et sociétales dans ses produits et services. La stratégie RSE, 2017-2020, intègre et renforce notre politique globale.